Bruay-la-Buissière (62) : 10 mois de sursis pour avoir sérieusement blessé une policière lors de son interpellation pour une rixe au marteau

26/03/2022 à 13h42



Les policiers intervenaient pour une violente rixe à Bruay-La-Buissière (Pas-de-Calais), lorsqu'ils ont interpellé cette femme qui s'est rebellée. La fonctionnaire blessée s'est vu prescrire 45 jours d'ITT.

Une femme de 28 ans s'est violemment rebellée lors de son interpellation dans la nuit de samedi à dimanche dernier, à Bruay-La-Buissière rapporte La Voix du Nord. Elle a sérieusement blessée une policière qui souffre d'une double fracture à un poignet. Six semaines d'incapacité totale de travail (ITT) ont été attribués à cette dernière. La prévenue a quant à elle écopé d'une peine de dix mois de prison avec sursis ce mercredi.

Les policiers ont été appelés pour une violente rixe vers 00h20 la nuit des faits, dans la rue de Savoie. Une vingtaine de personnes étaient en train de se battre avec des marteaux

notamment. Une dette de stupéfiants serait à l’origine de la rixe.

(…)

Le parquet a réclamé une peine de dix mois de prison, dont la moitié avec un sursis probatoire. Le tribunal correctionnel a donc décidé d’être plus clément avec la prévenue.

Actu 17